REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK,

31

Nombre de votants :

M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M.

VERMOREL.

PRESENTS:

31

Date de convocation :

<u>ABSENTS</u>:

10 novembre 2017

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Date d'affichage :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal absent

23 novembre 2017

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171116-DELIB171106-DE Date de télétransmission : 20/11/2017 Date de réception préfecture : 20/11/2017



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 NOVEMBRE 2017**

OUESTION Nº 6

OBJET: Archives Municipales: bilan financier de l'autorisation de

programme n° 2010-01

RAPPORTEUR: Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 octobre 2017.

Le programme pluriannuel d'investissement portant transfert et réhabilitation des archives municipales a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009, dont l'enveloppe globale initiale de 1 850 000 € TTC a été ramenée à 1 710 000 € TTC par délibération du 13 février 2017.

Cette autorisation de programme peut désormais faire l'objet d'un bilan définitif d'exécution financière, au sortir des délais de garantie de parfait achèvement et notamment du délai spécifique (2 ans) portant sur le lot « espaces verts ».

Ainsi, l'exécution financière de l'autorisation de programme fait ressortir un coût total de l'opération de 1 704 534,76 € réparti comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
crédits paiement	6 458,40	13 381,74	49 833,48	252 172,86	1 232 851,84	133 265,12	15 273,06	1 298,26
LC 21119								

Dans la mesure où les crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2017 sont de 6 763,50 €, la budgétisation de l'exercice en cours peut donc être minorée de 5 465,24 €.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée de réduire l'autorisation de programme à 1 704 534,76 € sur la base du bilan ainsi présenté, et de ramener les crédits de paiement ouverts en 2017 à 1 298,26 € de manière à affecter les crédits disponibles au financement d'autres programmes.

Le Conseil Municipal est invité à :

approuver le bilan définitif et les modifications apportées à l'autorisation de programme ainsi présentée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171116-DELIB171106-DE Date de télétransmission : 20/11/2017 Date de réception préfecture : 20/11/2017

